

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2025-52 du 5 septembre 2025 Donnant l'autorisation à l'Eveil Ussonnois d'utiliser les chemins ruraux et communaux à l'occasion de « L'ICIO TRAIL »
---	--	--

*Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ*

Vu les articles L2213 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les pouvoirs de police lui incombant ;

Vu la demande de l'Eveil Ussonnois représentée par Mme Laureen ZEPHIR ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'ICIO TRAIL, il convient d'autoriser l'Eveil Ussonnois, organisateur de l'événement, à utiliser les chemins ruraux et communaux d'Usson en Forez.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Validité de l'arrêté**

Le samedi 20 septembre 2024 de 14h00 à 21h00

**ARTICLE 2 :** L'Eveil Ussonnois est autorisé à utiliser les chemins ruraux et communaux d'Usson en Forez pour l'ICIO TRAIL.

**ARTICLE 3 :** L'organisateur devra assurer la sécurité des concurrents, des spectateurs, des usagers et remettre en état toute partie détériorée ou dégradée lors de cet événement.

**ARTICLE 4 : Le présent arrêté est notifié**

- à l'Eveil Ussonnois
- à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Bonnet le Château
- au SDIS 42

Fait à USSON EN FOREZ le 5 septembre 2025

Le Maire,  
Hervé BEAL

